



HONORAIRES DE TRANSACTION

HONORAIRES DE LOCATION T.T.C. :

Bail d'habitation soumis à la loi n° 89-642 du 6 juillet 1989

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

12 euros / m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 euros / m²

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA DE 20% à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et négociation (hors gérance) : 250 euros

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

12 euros / m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 euros/ m²

Baux industriels et commerciaux :

Honoraires de location et rédaction de bail : 10 % TTC du loyer triennal hors charges à la charge du preneur

Autres baux :

Honoraires de location de 12% TTC du loyer annuel hors charges répartis par moitié entre bailleur et locataire.

Honoraires de rédaction de bail : 250 euros TTC.

HONORAIRES DE VENTE T.T.C. :

MONTANT DE LA TRANSACTION POUR LES LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

DE 1 € A 99.000 €..... 10 %

DE 100.000 € A 150.000 €..... 8 %

DE 151.000 € A 200.000 €..... 6%

DE 201.000 € A 250.000 €..... 5,5%

AU DELA DE 251.000 € 5%

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur